

PICARD 2009

Présentation du projet de recherche

Cezary Sowinski,

Doctorant, Université d'économie de Varsovie, Pologne

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

Sommaire

1. Objet et hypothèses de la recherche
2. Informations sur les règles d'origine
3. Un modèle
4. Résultats de l'analyse
5. Questions & Réponses

Annexe : Fiche de synthèse de ce document

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

1. Objet et hypothèses de la recherche

- L'influence d'un cas pratique
- Objet : examen de l'impact de l'évolution rapide des taux de change sur l'origine de biens fabriqués dans l'Union Européenne et exportés en République d'Afrique du Sud
- Peut-on faire confiance à la déclaration d'origine UE en période de crise économique ayant une forte influence sur les taux de change ?

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

2. Informations sur les règles d'origine (1/3)

Concept des produits originaires

- Seuls les ‘produits originaires’ peuvent-ils être qualifiés pour un traitement préférentiel à l'importation dans un pays donné ?
- Un produit est considéré comme ‘originaire’ pour le traitement préférentiel dans un pays partenaire lorsqu'il est :
 - entièrement fabriqué dans ce pays ou qu'il peut y être entièrement obtenu
 - ou
 - ‘transformé substantiellement’ dans le pays donné (c'est-à-dire transformé conformément aux règles d'origine respectives)

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

2. Informations sur les règles d'origine (2/3)

Tests de transformation substantielle

- Un produit est considéré comme ‘transformé substantiellement’ s'il passe avec succès un ou tous les tests suivants :
 - test technique (test de traitement spécifique)
 - test de classement douanier (changement de classification tarifaire)
 - test économique (test de valeur ajoutée)

- Le test de valeur ajoutée :
 - c'est le test le plus facile à effectuer
mais
 - il est associé à un fardeau administratif relativement lourd
 - il est sensible à l'impact des taux de change fluctuants

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

2. Informations sur les règles d'origine (3/3)

Preuve de l'origine et sa vérification ultérieure

- L'établissement de l'origine correcte des marchandises doit être documenté comme il convient de façon à exclure tout doute (certificats d'origine, déclaration d'origine sur facture, etc.)
- Vérification ultérieure des preuves de l'origine

Le déclenchement de la procédure est du ressort des autorités douanières du pays exportateur et du pays importateur mais :

- l'administration douanière du pays exportateur peut s'en charger chaque fois qu'elle le souhaite ou qu'elle estime que cela est nécessaire
- l'administration douanière du pays importateur peut s'en charger lorsqu'elle a des doutes raisonnables concernant les documents ou les produits

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

3. Un modèle (1/4)

Introduction

- Le cas réel d'un fabricant polonais de marchandises exportées vers la République d'Afrique du Sud en 2008 conduit à se demander si l'origine UE peut être assurée pour tous les produits fabriqués en période d'évolution rapide des taux de change
- Un modèle simplifié a été élaboré pour répondre aux questions suivantes :
 - Peut-on faire confiance à la preuve d'origine UE en période de crise économique ayant des conséquences graves sur les taux de change ?
 - Dans quelles circonstances, dont l'exportateur n'est pas la cause, une violation des règles d'origine peut-elle se produire ?
 - Quelle mesure peut-on prendre pour empêcher qu'une telle situation se développe en pratique ?

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

3. Un modèle (2/4)

Hypothèses

- Une entreprise polonaise fabrique un produit classé SH 8418 (réfrigérateurs); ce produit est exporté en République d'Afrique du Sud.
- Les réfrigérateurs fabriqués en Pologne répondent aux critères d'origine prévus dans l'Accord UE-Afrique du Sud : *'fabrication dans laquelle la valeur de tous les matières utilisées (non originaires) ne dépasse pas 25% du prix du produit "départ usine" '*.
- Le produit modèle est composé d'un certain nombre de composants qui sont soit acquis ou fabriqués localement (c'est-à-dire d'origine UE) soit importés (c'est-à-dire d'origine non UE).
- Les prix des composants importés sont fixés en devises étrangères (autres que le PLN); les prix des composants approvisionnés auprès d'Etats membres de l'UE autres que la Pologne sont fixés en EUROS; les prix des composants approvisionnés localement en Pologne sont fixés en PLN; les prix de tous les composants sont fixés pendant la période d'analyse; d'autres coûts et marges sont également fixés.
- Les expéditions de produits finis en République d'Afrique du Sud sont effectuées mensuellement et sont accompagnées des factures commerciales faisant mention de la justification d'origine.
- Sur la base des déclarations d'origine sur facture, les produits sont importés en République d'Afrique du Sud avec un taux préférentiel de droit de douane de 0% (au lieu du taux NPF de 25%).

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

3. Un modèle (3/4)

Origine du modèle de produit au 1er janvier 2008

- Avec les taux de change applicables au 1er janvier 2008, le modèle de produit satisfait les critères d'origine pour bénéficier du traitement préférentiel applicable aux importations en République d'Afrique du Sud dans le cadre de l'Accord UE-République d'Afrique du Sud

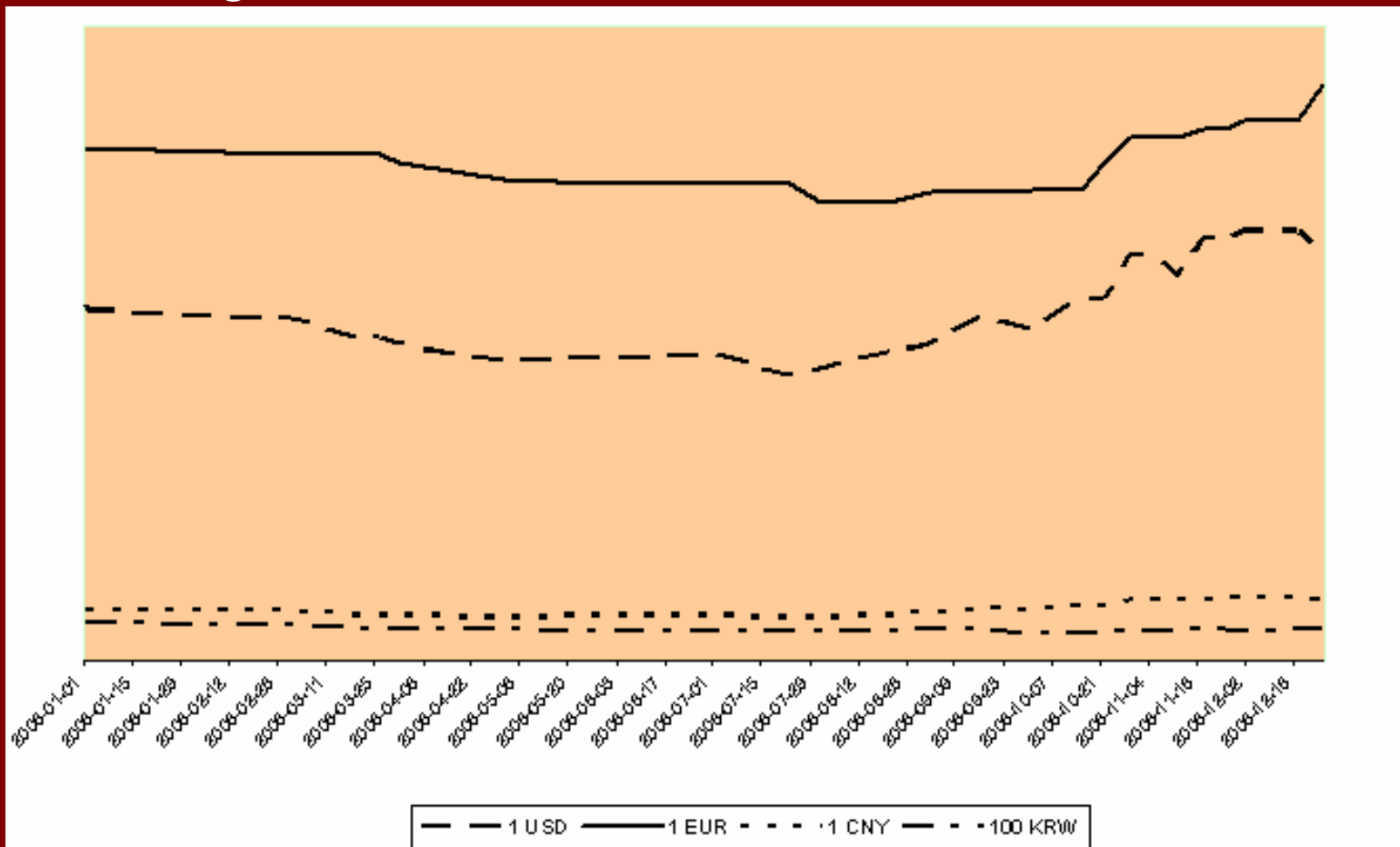
Valeur totale des composants non-originaires (PLN)	Valeur totale des composants originaires (PLN)	Prix départ usine du produit final (PLN)	Règles d'origine (valeur du matériel non UE < 25% du prix départ usine)
28	86	120	MET (28 < 30)

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

3. Un modèle (4/4)

Taux de change en 2008



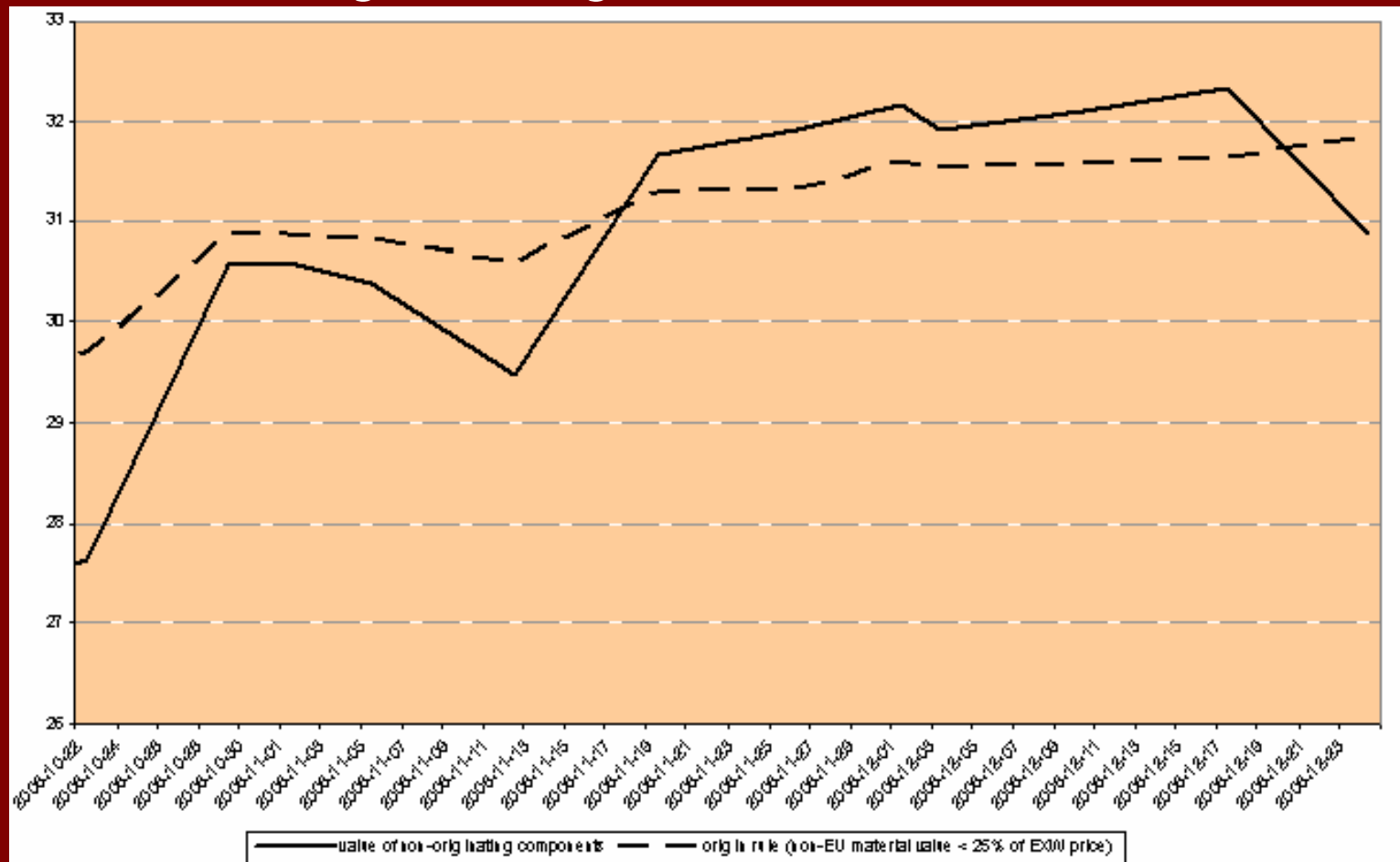
CONFERENCE PICARD, 28 – 30 SEPTEMBRE 2009 – SAN JOSE, COSTA RICA

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

4. Résultats de l'analyse (1/3)

Conformité aux 'règles d'origine' en 2008



CONFERENCE PICARD, 28 – 30 SEPTEMBRE 2009 – SAN JOSE, COSTA RICA

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

4. Résultats de l'analyse (2/3)

Conclusions et recommandations politiques

- Le modèle construit pour vérifier si les fluctuations des taux de change ont un impact sur l'origine des marchandises a confirmé ce point faible du test de valeur ajoutée.

- En conséquence :
 - Il ne faut peut-être pas faire confiance à la preuve d'origine UE concernant le modèle de produit en période de crise économique ayant une influence importante sur les taux de change.
 - Des violations des règles d'origine peuvent se produire sans activité délibérée du côté du fabricant/exportateur de marchandises soumises au traitement préférentiel dans le pays d'importation

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?“

4. Résultats de l'analyse (3/3)

Conclusions et recommandations politiques

- Pour l'exportateur responsable :
 - surveiller de très près l'aspect "coûts" du processus de fabrication;
 - lorsque l'analyse montre que certains produits ne répondent pas aux critères d'origine, ne pas émettre de déclarations d'origine sur facture concernant le produit en question.
- Pour les administrations douanières attentives :
 - du pays exportateur
 - > pratiquer plus souvent des audits;
 - > augmenter les exigences afin de s'assurer de l'origine des produits auprès des fabricants (en particulier, les 'exportateurs agréés').
 - du pays importateur
 - > comment peuvent-elles avoir davantage de doutes raisonnables concernant les produits importés dans leur pays lorsqu'elles ne connaissent ni la composition des produits ni tous les autres facteurs ayant une influence sur leur origine?

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

5. Questions et réponses

Discussion

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?“

Merci

Cezary Sowinski

„L'impact des taux de change sur l'origine des marchandises – Comment s'assurer de l'exactitude de la preuve de l'origine en période de crise économique?”

Annexe : Fiche de synthèse de ce document

Au moyen d'un modèle simplifié, nous analysons l'influence de l'évolution rapide des taux de change sur l'origine de marchandises fabriquées dans l'Union Européenne et exportées en République d'Afrique du Sud. Prenant en considération les règles d'origine pour la fabrication de réfrigérateurs ("fabrication dans laquelle la valeur de toutes les matières utilisées (matières non originaires – remarque de l'auteur) les matières utilisées ne dépassent pas 25% du prix départ usine du produit"). On a retenu le taux de change comme seule variable du modèle. Ce modèle a été construit afin d'évaluer si l'on pouvait faire confiance à la déclaration d'origine UE en période de crise économique ayant une influence majeure sur les taux de change.

Les résultats de cette analyse ont confirmé la faiblesse bien connue du test de valeur ajoutée, à savoir que ce test est sensible à l'impact des taux de change fluctuants.

Cette présentation donne également des informations sur la facilité de commettre sans intention Bonjour une fraude en période de tourmente économique.

En outre, l'analyse montre que même un exportateur responsable et une administration douanière attentive risquent de ne pouvoir être capables d'entraver une fraude commerciale au moment même où elle est commise. Seule une analyse approfondie des critères d'origine après les faits (ou un outil très performant de conformité d'origine basé sur les TI) peut révéler le problème en temps opportun.

Vu que l'analyse a montré que les taux de change pouvaient être un facteur critique lorsque l'on s'assure de l'origine de marchandises et que dans certains cas ils peuvent avoir une influence négative sur l'origine du produit final, il convient que les fabricants qui répondent à certaines règles d'origine consacrent davantage d'attention à ce problème afin que les marchandises puissent être importées dans le pays partenaire avec des droits de douane préférentiels. Il faut également que les administrations douanières s'y intéressent spécialement en période de crise économique.

CONFERENCE PICARD, 28 – 30 SEPTEMBRE 2009 – SAN JOSE, COSTA RICA